



GUIDE DE L'OBSERVATION

DES PROCÈS POUR CRIMÈS D'ATROCITÉ

OPEN SOCIETY
JUSTICE INITIATIVE

OPEN SOCIETY FOUNDATIONS

Copyright © 2020 Open Society Foundations.

La présente publication est disponible en format PDF sur le site Internet d'Open Society Foundations, sous licence Creative Commons qui autorise la copie et la diffusion de la publication, uniquement dans son intégralité, sous réserve que celle-ci soit attribuée à Open Society Foundations et que les copies effectuées soient utilisées à des fins non commerciales pédagogiques ou d'intérêt général. Les photographies ne peuvent être utilisées séparément de la publication.

Publié par :

Open Society Foundations

224 West 57th Street

New York, New York 10019, États-Unis

www.OpenSocietyFoundations.org

Pour en savoir plus, veuillez contacter :

Taegin Reisman

Open Society Justice Initiative

Taegin.Reisman@OpenSocietyFoundations.org

Photo de couverture : © Jerry Redfern/Getty

Un journaliste assiste au procès d'un dirigeant khmer rouge sur écran vidéo dans une salle attenante aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

TABLE DES MATIÈRES

	REMERCIEMENTS	2
	INTRODUCTION	3
1	MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'OBSERVATION DES PROCÈS.....	5
	1.1 Buts et objectifs	
	1.2 Mesurer l'impact	
	1.3 Penser aux publics	
	1.4 Mise en place d'une équipe	
	1.5 Gestion d'une équipe	
	1.6 Décisions de publication	
	1.7 Contenu	
	1.8 Publication	
	1.9 Votre rôle, vos droits, vos responsabilités	
	Liste de contrôle	
2	COMMENT OBSERVER LES PROCÈS POUR CRIMES D'ATROCITÉ	18
	2.1 Logistique de l'observation	
	2.2 Ce qu'il faut couvrir	
	Liste de contrôle	
3	COMMUNICATIONS	26
	3.1 Communiquer avec votre public cible	
	3.2 Jargon juridique	
	3.3 Concepts clés pour les communautés affectées	
	3.4 Structuration des rapports d'observation	
	3.5 Options de distribution	
	3.6 Réseaux sociaux	
	3.7 Médias traditionnels	
	Liste de contrôle	
4	RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES	37
	4.1 Cours et tribunaux	
	4.2 Autres manuels d'observation des procès	
	4.3 Autres lectures de base	
	4.4 Autres exemples	
	ANNEXES : BASES DU DROIT PÉNAL INTERNATIONAL	42
	1. Introduction au droit pénal international	
	2. Institutions	
	3. Procédure judiciaire	

REMERCIEMENTS

Le présent guide est le fruit de nombreuses années de travail d'observation et d'évaluation des procès pénaux internationaux par le personnel et les consultants de l'Open Society Justice Initiative. Depuis 2007, la Justice Initiative permet l'observation de certains des procès les plus importants de notre époque. Le programme d'observation des procès de la Justice Initiative a débuté lorsque le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a déplacé le lieu du procès de Charles Taylor de la Sierra Leone à La Haye, et il est alors devenu évident qu'une forme indépendante de sensibilisation était nécessaire pour permettre au public ouest-africain d'assister au procès de Taylor. En engageant des journalistes et des avocats de la région comme observateurs du tribunal et en créant un site Internet pour assurer une couverture indépendante du procès de Taylor, la Justice Initiative a cherché à garantir que les nouvelles informations et les analyses du procès soient disponibles pour les publics du monde entier.

En utilisant un modèle similaire, la Justice Initiative – par le biais de notre projet International Justice Monitor (www.IJMonitor.org) – a permis l'observation de tous les procès de la Cour pénale internationale (CPI) à ce jour. Le site IJMonitor.org s'est également développé pour couvrir certaines juridictions nationales qui poursuivent des crimes d'atrocité, en collaborant avec des observateurs nationaux dans des pays tels que le Kenya et le Guatemala. IJMonitor.org ne se contente pas de suivre ce qui se passe dans les tribunaux, mais publie également des commentaires et des analyses en mettant l'accent sur la voix des victimes et d'autres personnes au niveau local. Ce flux d'information et de communication à double sens est important pour comprendre l'impact complet du travail d'un tribunal.

L'Open Society Justice Initiative tient à remercier les nombreuses personnes qui ont contribué à la création de ce guide. Le guide a été principalement écrit par Janet Anderson. La gestion du projet a été assurée par Taegin Reisman et Fiona McKay. David Berry a édité le texte. Nous remercions tout particulièrement les nombreux collègues dévoués qui ont apporté une contribution précieuse, notamment Tom Maliti, Wakabi Wairagala, Jennifer Easterday, Beini Ye, Sharon Nakandha, Alpha Sesay, Jo-Marie Burt, Alix Vuillemin Grendel, Mohamed Osman, Erika Dailey, Robert O. Varenik et Nina Ippolito.

L'information et la sensibilisation du public sont essentielles pour mieux faire connaître la justice transitionnelle et pour permettre aux communautés impactées d'être informées des travaux d'un tribunal. À une époque marquée par les affaires en cours devant la CPI, par de nouveaux procès relevant de la compétence universelle en Europe et par des appels à des mécanismes judiciaires capables de traiter les crimes internationaux du Mexique au Liberia, il sera crucial d'assurer une observation indépendante et responsable des nouveaux procès. Nous espérons que ce guide contribuera au travail inestimable de l'observation des procès pénaux internationaux à l'avenir.

INTRODUCTION

Le présent guide est destiné aux organisations non gouvernementales (ONG), aux journalistes et aux autres personnes qui effectuent ou ont l'intention d'effectuer des observations de procès pour crimes d'atrocité (également appelés procès pénaux internationaux ; les termes sont ici utilisés de manière interchangeable). Il vise à aider les observateurs à mieux remplir leur fonction d'observation et d'information sur les procès pénaux internationaux, notamment en leur fournissant des conseils sur les éléments à observer ainsi que sur la manière de transmettre les informations importantes et d'atteindre les publics clés. Bien que le guide suppose généralement que l'observation aura lieu dans la salle d'audience où se déroule le procès, il est important de reconnaître que les observateurs et les interlocuteurs peuvent également se trouver à l'extérieur du palais de justice. Ainsi, ce guide vise également à fournir des informations aux groupes et aux individus vivant dans les pays où la CPI mène une enquête active, dans les pays sortant d'un conflit et où des procès pour crimes d'atrocité sont en cours d'examen au niveau local, ou pour ceux qui cherchent à mieux comprendre et à documenter les affaires de compétence universelle en Europe. Le débat public sur la responsabilité post-conflit s'intensifie, et le nombre de procès pénaux internationaux s'accroît, tout comme la nécessité d'observation de ces derniers.

Compte tenu de la diversité des Cours et tribunaux qui traitent des crimes d'atrocité, il est devenu de plus en plus difficile d'adopter une approche unique en matière d'observation. Ce guide ne se veut donc pas exhaustif, ni spécialisé dans un type de tribunal ou de procédure. Il fournit plutôt un large ensemble de principes à prendre en compte lors de la planification de votre observation, y compris des conseils de base et des listes de contrôle, renforcés par des ressources supplémentaires pour une exploration et un apprentissage plus approfondis. Il peut être téléchargé sous forme de guide complet ou de chapitres autonomes, selon vos besoins.

Comme toute activité spécialisée, l'observation des procès pour crimes d'atrocité est une tâche exigeante. Les tribunaux ont leurs propres règles, langues, culture et histoire. Le public peut également être exigeant, et il incombe aux observateurs de se montrer transparents avec lui sur les principes qui guident leur travail. Dans toutes les activités d'observation et d'information, il est essentiel d'agir avec impartialité, précision et équité.

Vous pouvez avoir de nombreuses raisons de vouloir rendre compte des procès pour crimes d'atrocité : fournir des informations aux victimes, créer un dossier historique, contribuer à réparer des injustices commises par le passé, voire même en raison d'une expérience personnelle. Mais quelles que soient vos motivations pour produire des rapports sur les processus judiciaires, vous devez disposer des outils de base. Ce guide a pour but de fournir ces outils.

Le guide est divisé en courts chapitres et sous-sections, et chaque chapitre se termine par une brève liste d'informations clés. Il compte quatre chapitres principaux, plus une annexe définissant les termes importants et dressant le profil des institutions importantes.

Le premier chapitre concerne la phase initiale de création d'un programme d'observation des procès, avec notamment l'objectif de l'observation, les publics que vous espérez atteindre et la formation de l'équipe qui réalisera ce travail.

Le deuxième chapitre vous guidera à travers les bases de l'observation des procès, y compris les tâches clés, le choix des sujets à couvrir et la manière d'interagir avec un tribunal.

Le troisième chapitre concerne la communication de votre travail au public, y compris la structuration et la diffusion de votre travail pour atteindre vos publics cibles.

Le quatrième chapitre fournit d'autres exemples et ressources, y compris des liens vers d'autres organisations engagées dans l'observation des procès et la justice internationale, ainsi que vers d'autres guides d'observation existants.

Les annexes fournissent des informations de base sur le droit pénal international, notamment des définitions des termes clés, des profils de tribunaux importants et un aperçu des procédures judiciaires.

LE GUIDE VOUS PRÉSENTERA :

le processus d'établissement d'un programme d'observation, notamment les objectifs et les rôles ;

le travail d'observation effectif, notamment les éléments à signaler ;

les publics cibles et les moyens de communiquer sur votre travail ;

les termes juridiques de base et les dispositions du droit international en vertu desquelles les tribunaux fonctionnent ;

et les tribunaux de première instance devant lesquels les crimes d'atrocité sont jugés.

CHAPITRE 1

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'OBSERVATION DES PROCÈS

Les programmes efficaces d'observation des procès peuvent faire appel à quasiment tous types d'effectifs. Vous pouvez travailler en tant que consultant indépendant ou faire partie d'une équipe plus importante, mais dans les deux cas, vous devrez commencer par définir vos objectifs. Vous devrez établir clairement et précisément les objectifs que vous essayez d'atteindre par le biais de votre programme d'observation. Une fois que vous avez établi votre but (le résultat global que vous visez) et vos objectifs (les mesures spécifiques et mesurables que vous prenez pour atteindre votre but), vous devez avoir une idée du travail qui vous attend.

Ce chapitre explore la définition des buts et objectifs, la mesure de l'impact, la mise en place d'une équipe d'observation des procès, les décisions de publication et la compréhension de vos droits en tant qu'observateur de procès.

1.1

BUTS ET OBJECTIFS

Il est essentiel de fixer des objectifs clairs pour votre programme d'observation et les mesures spécifiques que vous prendrez pour les atteindre. Assurez-vous que vos objectifs sont suffisamment bien définis pour que vos collègues ou bailleurs de fonds puissent les comprendre facilement. Un plan concret qui précise vos buts, vos objectifs et la manière dont vous allez structurer votre travail est très important.

Ce que vous devez savoir :

Commencez par un ou plusieurs objectifs spécifiques. L'une des façons d'identifier votre objectif consiste à vous demander quel est le but de votre observation. En fonction de votre but global, vous devrez fixer des objectifs, c'est-à-dire des étapes plus modestes qui vous aideront à atteindre ce but.

Les objectifs potentiels de l'observation des procès internationaux pour crimes d'atrocités sont notamment les suivants :

- Fournir un compte rendu précis des événements
- Diffuser résumés impartiaux des procédures
- Contribuer aux débats locaux/nationaux/régionaux sur la responsabilité

- Renforcer l'État de droit
- Soutenir l'efficacité accrue des institutions judiciaires
- Contribuer à améliorer le cadre juridique des procédures engagées contre les crimes d'atrocité
- Améliorer l'information pour et sur les victimes
- Renforcer la coopération régionale grâce aux enseignements tirés
- Encourager le tribunal ou le juge à assurer un procès équitable
- Faire prendre conscience aux participants qu'ils sont sous observation
- Veiller à ce que l'accusé bénéficie d'un procès équitable et que ses garanties judiciaires soient respectées
- Obtenir plus d'informations sur le déroulement du procès, la nature de l'affaire visant l'accusé, et la législation en vertu de laquelle il est jugé
- Recueillir des informations sur l'équité du procès à des fins de campagne et de plaidoyer

« **Lorsque j'observais des procès pour une organisation universitaire, nous travaillions en grande partie pour la postérité : pour créer un dossier et des informations neutres, car il y avait peu de groupes ayant des programmes d'observation durables en Sierra Leone à ce moment-là. Au fil du temps, nos objectifs d'observation ont évolué pour s'attaquer également aux problèmes que nous avions avec la Cour, dans le but de rendre compte des difficultés rencontrées par la Cour dans l'accomplissement de son mandat ».**

Jennifer Easterday — observatrice de procès auprès de l'Open Society Justice Initiative (OSJI) et de l'UC Berkeley War Crimes Studies Center (désormais Center for Human Rights and International Justice)

Il est important d'identifier un but clair ainsi que les objectifs qui vous aideront à atteindre votre but, car cela peut aider à déterminer le choix du procès à observer, l'identité de votre bailleur de fonds, l'identité de vos observateurs de procès ainsi que bien d'autres étapes dans la préparation de l'observation du procès.

Des buts et des objectifs clairement définis vous aideront également à mettre en œuvre toute stratégie de plaidoyer que vous souhaitez. Les rapports que vous rédigez doivent avoir un public cible clairement défini et un objectif précis. (Les communications sont traitées plus en détail dans le troisième chapitre.) Vos choix initiaux concernant les buts et les objectifs auront une incidence sur les rapports que vous rédigerez et sur la manière dont vous les utiliserez.

« **Lorsque vous rédigez un rapport, vous devez être précis : quel est l'objectif de ce rapport ? Pourquoi effectuons-nous cette observation ? Quel impact voulons-nous avoir ? Qu'est-ce qui peut vraiment aider quelqu'un à utiliser ces informations ? »**

Jennifer Easterday — observatrice de procès auprès de l'Open Society Justice Initiative (OSJI) et de l'UC Berkeley War Crimes Studies Center (désormais Center for Human Rights and International Justice)

Exemple : expliquer le but de l'observation

L'Association internationale du barreau (AIB) a publié des rapports réguliers sur l'évolution de la CPI. Ils couvrent les événements récents et les questions importantes identifiées lors des procès portés devant la CPI. Les rapports font également des recommandations spécifiques qui s'inscrivent dans la stratégie de plaidoyer de l'AIB. Dans l'exemple suivant, datant de 2010, l'AIB commente les changements qu'elle estime nécessaires dans la manière dont le Bureau du Procureur (BdP) de la CPI mène ses enquêtes :

« Dans son rapport, l'AIB a relevé qu'en général, un certain nombre de questions restent sans réponse concernant des sujets très importants à la CPI ; plus particulièrement en ce qui concerne la Division des enquêtes du BdP et la relation de la Cour avec les intermédiaires. Le rôle et le statut des intermédiaires – généralement définis comme des organisations non gouvernementales locales qui jouent un rôle important en termes de soutien au travail de la Cour, notamment en facilitant les enquêtes – forment désormais une question majeure dans au moins deux affaires de première instance portées devant la CPI. Compte tenu de l'importance de leur rôle, l'AIB recommande dans le rapport d'observation que la CPI prenne des mesures pour revoir et rationaliser de toute urgence sa politique et ses pratiques à l'égard des intermédiaires »



https://www.ibanet.org/ENews_Archive/IBA_26July_2010_Enews_IBA_ICC_8th_Monitoring_Report.aspx

1.2

MESURER L'IMPACT

Une fois que vous savez clairement pourquoi vous observez un procès, vous pouvez alors définir certains indicateurs pour vérifier si vous atteignez (ou progressez vers) vos objectifs. L'observation des procès peut être une activité nécessitant beaucoup de ressources. Vous voudrez être en mesure de montrer à la personne qui vous finance que vous faites ce que vous avez promis et que votre travail d'observation sert son objectif. Cependant, il faut garder à l'esprit qu'il peut être difficile de mesurer l'impact.

Ce que vous devez savoir :

Les procès pour crimes d'atrocité, qu'ils se tiennent au niveau local ou international, font partie du tissu politique, juridique, social et économique d'une société. L'attention qui leur est accordée peut être considérée comme relevant du travail des militants de la société civile, des experts juridiques concernés par l'accès à la justice et des groupes de défense des droits des victimes, pour n'en citer que quelques-uns. Il est possible d'évaluer l'impact de votre programme d'observation dans le cadre de plusieurs contextes, tels que les objectifs de développement durable ou l'adhésion à l'État de droit dans un pays.

Exemple : lier l'observation à d'autres objectifs

L'objectif de développement durable 16 est axé sur la paix, la justice et les institutions. Nombre d'ONG, d'organisations de la société civile, d'organismes des Nations Unies et de gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre tous les ODD d'ici 2030. Chaque objectif comporte un certain nombre d'indicateurs. Vous pouvez utiliser ces indicateurs comme critères pour rendre compte de la qualité des procès que vous observez.

Par exemple : l'objectif 16.3 répond à la nécessité de « promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international, et de donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ». Votre travail d'observation des procès peut être considéré comme contribuant à la réalisation de l'objectif 16.3.

Vos rapports d'observation des procès peuvent aider à fournir des informations et des exemples qui poussent les systèmes de justice pénale à devenir plus efficaces, mieux financés et plus responsables.

L'impact de votre travail d'observation peut être mesuré de nombreuses façons en fonction de votre objectif. Certains programmes d'observation des procès peuvent ne s'intéresser qu'à la taille ou à la situation géographique du public, de sorte que l'analyse de données (c'est-à-dire des données sur la taille de votre public) peut être un outil utile. Cependant, d'autres programmes peuvent rechercher un impact plus qualitatif ou subjectif, comme un soutien plus important aux institutions judiciaires. Dans ce dernier cas, la mesure de l'impact peut être particulièrement difficile.

« **Il est essentiel que vous compreniez vraiment pourquoi vous faites cela, qui est votre public et ce qui l'intéresse. Quel est votre objectif principal ? Quelle est votre théorie du changement ? L'observation au jour le jour peut être une tâche fastidieuse, et il est important de se rappeler pourquoi et pour qui vous le faites ».**

Jennifer Easterday — observatrice de procès auprès de l'Open Society Justice Initiative (OSJI) et de l'UC Berkeley War Crimes Studies Center (désormais Center for Human Rights and International Justice)

1.3

1.3 PENSER AUX PUBLICS

Il peut y avoir un large éventail de publics qui, selon vous, seront intéressés par votre programme d'observation. Mais il est important de savoir clairement lequel est le plus important pour vous et lesquels peuvent être secondaires.

Ce que vous devez savoir :

Tout le monde n'est pas expert quant aux détails des procédures judiciaires. Cela n'intéresse pas tout le monde non plus. En définissant clairement à qui vous vous adressez – une partie du but et des objectifs que vous avez établis – vous pouvez ensuite décider de la durée de vos rapports, de leur format, de la ou des langues à utiliser et de la manière de traiter les termes juridiques complexes.

Exemple : l'observation pour la postérité

Les rapports d'observation peuvent également constituer une réserve d'informations que le public pourra explorer bien après la fin d'un procès. Par exemple, le site Internet kenyan Never Again a rassemblé des informations sur les affaires kenyanes portées devant la CPI afin de servir de plateforme de commentaires et d'interaction :

« “Never Again” est une plateforme de mémoire pour les victimes des violences post-électorales et autres atrocités commises au Kenya en 2007/2008. Partagez vos réflexions ici et sur nos réseaux sociaux ».

Les publics que vous pouvez atteindre peuvent changer au cours de votre travail d'observation, à mesure que celui-ci gagne en notoriété et que votre public se développe et acquiert une meilleure connaissance du sujet. Or, tout le monde ne sera pas toujours intéressé. Vous devez donc vous attendre à des changements dans la façon dont votre public lit et accède à vos rapports.

Si vos rapports sont considérés comme précis et fiables, vous pouvez être cité par d'autres sources, telles que des journaux ou des universitaires. Cependant, ces derniers ne sont pas forcément votre public principal, surtout si vos rapports sont conçus à des fins de sensibilisation.



<https://www.neveragain.co.ke/>

« **Les juristes se pencheront sur la procédure judiciaire et l'argumentation juridique. La façon dont ils consomment vos rapports écrits est très différente de celle d'une personne lambda** ».

Tom Maliti — observateur de procès à l'OSJI

1.4

MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE

Pour que l'observation des procès soit efficace, il faut une équipe composée des bonnes personnes, ayant les compétences adéquates et bénéficiant d'un soutien adapté.

Ce que vous devez savoir :

Plusieurs facteurs différents peuvent entrer en jeu lorsque vous cherchez les bonnes personnes pour travailler sur un programme d'observation. Ils comprennent :

- l'équilibre entre les sexes ;
- les compétences juridiques ;
- l'expérience du droit international des droits de l'homme ;
- la connaissance du système juridique du pays ;
- la connaissance du contexte dans lequel les crimes ont été commis ;
- les compétences journalistiques.

Toutefois, les éléments essentiels d'un observateur sont son indépendance, son impartialité, ses connaissances et son expérience.

Même si vous n'avez qu'un seul observateur dans la salle d'audience, cette personne aura besoin de soutien. Par exemple, un membre de l'équipe peut avoir besoin de fournir à l'observateur des copies des documents clés. Ceci est particulièrement important dans les pays où un dossier est préparé par un juge d'instruction ou un procureur. Dans d'autres cas, les observateurs doivent s'efforcer d'obtenir autant de documents que possible sur les dossiers de l'accusation et de la défense. Cela leur permettra de mieux comprendre la procédure.

Si le tribunal ne peut pas fournir de dossiers, l'avocat de la défense ou le représentant légal des victimes doit avoir accès au dossier et peut être en mesure de fournir tous les documents nécessaires. Parfois, les documents ne sont pas accessibles au public, ce qui rend la tâche des observateurs plus compliquée.

« **L'établissement de contacts au sein du système judiciaire fait partie du travail de l'observateur. Les gens peuvent vous fournir des documents et des informations rapidement. Dans certains pays, en fait, il y a si peu de transparence que l'établissement de relations de travail avec le personnel des tribunaux est le seul moyen de rester informé et d'avoir la bonne documentation sur une affaire ».**

Tom Maliti — observateur de procès à l'OSJI

1.5

GESTION D'UNE ÉQUIPE

Chaque membre de l'équipe aura un rôle à jouer. Toutefois, vous devez savoir clairement qui assume la responsabilité du produit final, et ce que chacun doit faire pour que vous atteigniez votre objectif.

Ce que vous devez savoir :

Personne ne peut se lancer dans l'observation d'un procès sans un certain travail de recherche et un certain soutien. Assurez-vous que les membres de votre équipe disposent :

- d'informations sur le procès à observer : le contexte de l'affaire, l'identité de l'accusé, la nature de l'accusation, le lieu du procès, l'identité du ou des juges ;
- de la couverture des événements déjà effectuée par la presse ou de rapports d'observation antérieurs ;
- de la législation (inter)nationale pertinente (par exemple, le Code pénal et le Code de procédure pénale pertinents, ainsi que les statuts relatifs à la création du tribunal) ;
- d'informations sur la structure du tribunal, sur les rôles des différents organes du tribunal, et sur le système judiciaire dans lequel le procès se déroule ;
- des décisions judiciaires antérieures pertinentes relatives au procès faisant l'objet de l'observation et/ou aux questions juridiques soulevées ;
- et d'informations générales sur l'histoire, la politique, le droit, l'administration de la justice et la situation générale des droits de l'homme dans le pays concerné.

L'observation peut être très difficile. Les heures peuvent être longues. Les séances peuvent être ennuyeuses. Le fait de ne pas savoir si une affaire peut être fermée aux observateurs ou ajournée à tout moment peut être très stressant. En outre, il peut être très difficile d'écouter des témoignages poignants, et il existe un risque de traumatisme secondaire.

Il est difficile de juger comment les gens réagiront au stress lié à l'écoute de ces témoignages : cela peut varier en fonction de la personne, du moment et du contexte. Lors de la gestion d'un programme d'observation, il est important de soutenir de manière proactive les observateurs et de s'assurer qu'ils sont conscients de certains des facteurs de stress qu'ils peuvent rencontrer et de la manière de les gérer.

Certains des symptômes pourraient être :

- psychologiques : sentiment de colère, d'anxiété, de honte, de dépression, de culpabilité, de jalousie, de suspicion et autres sautes d'humeur ;
- comportementaux : comportement passif ou agressif, irritabilité, consommation accrue de nourriture ou d'alcool, sommeil perturbé ;
- physiques : rhumes fréquents ou autres infections, palpitations, essoufflement, douleurs thoraciques, malaises, maux de tête, indigestion.

Chaque personne peut avoir besoin d'un moyen différent pour gérer son stress. Prendre des pauses régulières, méditer ou parler avec des amis et des collègues peut être utile à certains observateurs. D'autres pourraient avoir besoin de sommeil, d'une coupure des médias (sociaux) ou d'un entretien avec un thérapeute.

Dans certains pays, il peut exister des risques pour la sécurité des défenseurs des droits de l'homme, y compris pour celle des observateurs de procès. Une évaluation des risques de sécurité pourrait recommander, par exemple, d'établir une liste de contacts d'urgence ou un système de communication quotidienne. Dans tous les travaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'observation des procès, la sûreté et la sécurité des personnes doivent toujours être primordiales.

« **Mon équipe et moi-même travaillons en étroite collaboration avec des organisations locales et internationales pour évaluer les risques de sécurité et assurer notre propre sûreté. Mais nous souhaitons également identifier le harcèlement des parties prenantes au processus – les victimes, les avocats des droits de l'homme et les journalistes – et le signaler publiquement. Nous avons constaté que le fait de mettre en lumière de telles pratiques incite les autorités à être plus réactives pour assurer une meilleure sécurité globale, et à mettre fin, ou du moins à atténuer, le harcèlement ciblé à l'intérieur et à l'extérieur des salles d'audience ».**

Jo-Marie Burt – observatrice de procès auprès d'OSJI et professeure de sciences politiques à l'université George Mason

Si l'observation d'un procès ou d'un travail judiciaire particulier est particulièrement exigeante, deux observateurs peuvent être nécessaires.

1.6

DÉCISIONS DE PUBLICATION

C'est à vous de décider des modalités de publication de vos rapports d'observation, des informations qu'ils contiendront et de la fréquence de leur publication. Cela dépend de l'objectif de votre travail d'observation, du type de public que vous avez l'intention de toucher (voir 3.1), ainsi que de la fréquence effective des audiences de procès. Parmi les conditions préalables à la publication, vous devez vous assurer de l'exactitude, de l'équilibre et de la clarté des rapports destinés à votre public, mais aussi établir un calendrier des dates auxquelles les lecteurs doivent s'attendre à recevoir du contenu de votre part.

« **Le rôle le plus important de l'observation est de fournir une source d'information neutre et précise sur le procès** ».

Jennifer Easterday — observatrice de procès auprès de l'OSJI et de l'UC Berkeley War Crimes Studies Center (désormais Center for Human Rights and International Justice)

1.7

CONTENU

L'observation des procès doit être indépendante, objective et impartiale. Les rapports d'observation doivent contenir suffisamment de détails pour que les lecteurs disposent de toutes les informations dont ils ont besoin, sans toutefois les submerger ou réduire leur compréhension.

Si certains éléments de votre observation sont spécifiquement critiques à l'égard d'une procédure judiciaire, vous devez alors indiquer clairement la source de ces critiques et fournir des normes nationales et internationales spécifiques de procès équitable par rapport auxquelles toute procédure devrait être évaluée.

Des citations de procédures, d'exemples et de contextes aideront le public à mieux comprendre les événements qui se déroulent dans la salle d'audience et leur importance. Vos observations directes doivent constituer la base de votre travail. Vos observations peuvent être complétées par des entretiens et des citations directes de documents importants, tels que des décisions de justice ou un jugement.

Tout rapport doit comprendre des informations générales sur l'objet du procès ainsi que tous renseignements nécessaires sur les procédures et les questions clés en jeu. Outre une description des principaux événements de la journée, les rapports d'observation peuvent également anticiper les prochaines étapes afin de guider le public.

Des rapports d'observation réguliers décrivent ce qui s'est passé lors du procès et donnent un bref compte rendu de ce qui a été dit pendant les audiences et par qui (l'accusation, la défense, les autres parties à la

procédure, les témoins, les experts et les juges), ainsi que toute question importante de procédure soulevée. Parfois, les débats juridiques et la manière dont ils ont été menés formeront la substance la plus importante à documenter. Dans d'autres cas, ce sont les témoignages qui constitueront la partie la plus convaincante d'un rapport.

Exemple : citation d'un témoin

Les témoins peuvent fournir des détails intéressants, dramatiques et utiles qui intéresseront votre public :

« Michael Oryem a dit à la Cour qu'Ongwen avait une radio portable qu'il faisait écouter aux civils, et ces derniers dansaient sur la musique de la radio. Oryem a déclaré que le chef de l'ARS, Joseph Kony, avait un jour ordonné : "La radio utilisée pour faire danser les civils doit être saisie" ».

Il est difficile de déterminer ce que votre public sait déjà et si des informations générales sur les juges ou les tribunaux sont toujours nécessaires. Pour les personnes qui ne connaissent pas toutes les informations de base, les rapports peuvent devoir identifier la position de la Cour dans la structure du système judiciaire, sa compétence et le stade du processus judiciaire atteint par la Cour.

Il y aura régulièrement des moments où des résumés seront nécessaires pour rappeler aux lecteurs la base juridique de l'affaire pénale engagée contre le défendeur, décrire les faits en cause et les charges retenues contre le défendeur.



<https://www.ijmonitor.org/2019/06/witness-says-ongwen-regularly-talked-with-civilians-while-commanding-an-ira-battalion/>

Exemple : fournir des informations sur le contexte

Sur cette page Internet, les lecteurs peuvent trouver un calendrier détaillé des procédures judiciaires, une description de toutes les parties au procès, les questions clés et tous les rapports publiés (lien à droite).



<https://www.ijmonitor.org/category/charles-taylor/>

1.8

PUBLICATION

Il peut être nécessaire de consacrer beaucoup de temps à la recherche et à la collecte d'informations, si vos objectifs comprennent la production de rapports plus longs et plus complexes visant à explorer en profondeur une question ou un cas spécifique. Inversement, l'observation quotidienne ou hebdomadaire nécessite la production de rapports réguliers et fréquents pour répondre aux attentes du public et le tenir à jour.

Les procès peuvent avoir des délais prolongés et des rythmes irréguliers, laissant parfois les observateurs perplexes quant à la façon de procéder, comme lorsque les audiences ont lieu à huis clos ou sont ajournées pendant de longues périodes. En fonction de vos objectifs, ces délais peuvent vous donner l'occasion de publier des travaux complémentaires plus longs qui traitent de questions plus vastes ou qui examinent le contexte et l'historique du procès.

De nombreuses organisations effectuent un travail d'observation afin de publier des rapports sur les procès. Le fait de rendre publics ces documents

signifie que les observateurs sont satisfaits de l'exactitude et de l'équilibre des rapports. Une fois qu'un rapport est publié, il ne peut plus être repris. Il peut donc être important de faire lire votre travail à quelqu'un d'autre avant sa publication pour vérifier l'orthographe, l'exactitude des citations et l'intelligibilité générale. Vous pouvez perdre votre crédibilité auprès de votre public si vous commettez des erreurs ou si vous ne rapportez la version que d'une seule partie de l'affaire. Si vous avez rédigé un rapport d'observation important, vous pouvez le faire connaître au-delà de votre public cible, par exemple en contactant des journalistes pour les informer de votre travail. (Ce point est traité plus en détail au troisième chapitre.)

1.9

VOTRE RÔLE, VOS DROITS, VOS RESPONSABILITÉS

Votre travail consiste à fournir des rapports impartiaux et précis. C'est plus difficile qu'il n'y paraît. Vous devrez travailler dur pour être clairement neutre dans certaines situations. Cela ne signifie pas qu'il faille rédiger de manière ennuyeuse ou s'abstenir de commenter. Cela signifie qu'il faut être clair pour le public afin qu'il puisse faire la distinction entre un rapport factuel et un commentaire fondé sur une opinion.

Quant à vos droits : vous êtes essentiellement un membre du public sans droits particuliers. Vous pouvez considérer votre travail d'observation comme important, voire essentiel, mais dans certaines circonstances, les juges de première instance peuvent décider d'exclure le public, y compris les observateurs de procès. Votre responsabilité envers l'organisation que vous représentez et envers votre public est de tenir vos promesses.

Ce que vous devez savoir :

Tous les tribunaux ne veulent pas ou ne soutiennent pas l'observation des procès. Les observateurs peuvent avoir besoin d'une autorisation officielle pour observer un procès.

« C'est un principe important que le public puisse assister à un procès et voir ce qui se passe. Le fait de voir une personnalité puissante se retrouver sur le banc des accusés donne un sentiment de pouvoir aux communautés de victimes. Il est également essentiel que les observateurs des procès et les groupes de la société civile soient en mesure de surveiller ce qui se passe dans la salle d'audience ; c'est un moyen de responsabiliser les tribunaux. Parfois, les tribunaux ont l'autorité légale de fermer les procès au public, comme cela s'est produit pour le deuxième procès contre le dictateur guatémaltèque Efraín Ríos Montt, qui a été déclaré en incapacité mentale. Le procès s'est poursuivi, mais sans accès public. Nous ne pouvions rien faire. Cependant, à une autre occasion, lorsqu'une Cour d'appel a tenté de restreindre indûment l'accès du public, nous nous sommes battus et avons gagné, et nous avons fait un rapport sur les procédures ».

Jo-Marie Burt — observatrice de procès auprès d'OSJI et professeure de sciences politiques à l'université George Mason

Bien que la plupart des procès pénaux se déroulent en audience publique, où les membres du public bénéficient d'un droit d'accès (conformément au droit à un procès équitable), les normes internationales permettent aux tribunaux d'exclure le public, totalement ou partiellement, dans certaines circonstances exceptionnelles et strictement définies.

En outre, certains pays et tribunaux ont établi des procédures à huis clos (derrière des portes closes) pour certains témoignages ou types d'infractions pénales.

Les tribunaux sont habilités à poursuivre des personnes pour outrage à la Cour, ce qui peut inclure l'intimidation d'un témoin, la révélation du nom d'un témoin protégé ou le refus d'une ordonnance de la Cour de témoigner ou de produire des documents. Vous devez connaître les règles du tribunal et les respecter.

LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME

- ✓ Vous devez disposer d'un plan clair avec un but et des objectifs établis.
- ✓ L'impact peut être difficile à évaluer, mais il est important d'expliquer clairement à votre équipe et à votre public ce que vous essayez de réaliser.
- ✓ Choisissez un public cible spécifique en fonction de vos objectifs.
- ✓ Chaque personne apporte des compétences différentes à l'observation, mais l'engagement en faveur de l'équité et de la précision est primordial.
- ✓ L'observation de procès est un travail difficile. Établissez un plan de soutien aux observateurs, notamment en ce qui concerne la sensibilisation aux traumatismes secondaires et aux techniques de gestion du stress.
- ✓ Il vous appartient de décider du contenu, du calendrier et de la publication de vos rapports d'observation, en fonction des raisons qui vous ont amené à entreprendre ce travail.
- ✓ Soyez conscient des besoins et des attentes du public.
- ✓ L'exactitude et la fiabilité de votre observation contribueront à renforcer votre crédibilité auprès de votre public.
- ✓ Représentez votre organisation et travaillez pour votre public.
- ✓ Vous devez connaître les règles d'accès et savoir ce qui peut et ne peut pas être communiqué.